

Votre correspondant

FOURNIER DOMINIQUE
Service : Contentieux Professionnels

106 quai de Bacalan
CS 41272
33076 BORDEAUX CEDDEX

Tél. : 05.56.90.97.87
Mail : DOMINIQUE.FOURNIER@CA-AQUITAINE.FR

Références dossier : N° 24346821
S.A.S. JAD DESIGN

- SELARL LAURA LAFON
155 RUE FONDAUDEGE

33000 BORDEAUX

BORDEAUX, le 29 octobre 2025

RECOMMANDEE AVEC AR

Maître,

En votre qualité de représentant des créanciers, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux, en date du 08.10.2025, nous vous adressons sous ce pli la déclaration de créance détaillée des bordereaux, établie au nom et pour le compte de notre Caisse Régionale, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Intérêts moratoires conventionnels dans le cadre d'un Redressement Judiciaire : nous vous rappelons que selon la jurisprudence de la Cour de Cassation (Ch. Commerciale du 02/02/1993) :
« la créance d'intérêts moratoires conventionnels doit être admise au passif, lorsque ceux-ci sont la conséquence de délais imposés par le Tribunal, dans le jugement imposant le plan de continuation »
En conséquence, nous vous demandons d'en tenir compte tant lors de l'admission du passif que lors de la détermination du montant des dividendes à verser.
- Montant à échoir sur prêts : En cas de mise en place d'un plan de redressement ne prévoyant pas la poursuite des prêts en cours, les sommes mentionnées dans la colonne à échoir (y compris les intérêts normaux et de retard dont les modalités de calcul sont indiquées dans le feuillet de déclaration), devront être prises en compte dans le plan.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

ORIANA PECOURNEAU
RESPONSABLE UNITE PROS AGRIS ET ENTREPRISES

